



**Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Jeudi 18 juin 2020, à 19h00
Université de Lausanne
Bâtiment Amphimax, auditoire 350**

Séance ouverte à 19h00.

Présidence : M. Michele Mossi, Président du Conseil communal

Appel : 64 Conseillers présents lors de l'appel

9 personnes excusées :

MM. & Mmes Francine Bruni, Giampiero Corrado, Pascal Favre, Maria Gordillo, Franco Napoletano, Renzo Posega, Stéphane Raveau, Didier Realini, Cédric Weissert.

Arrive plus tard : M. Yaroslav Denysenko

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 11 juin 2020
3. Assermentation(s)
4. Nomination / Désignation au sein des commissions permanentes du Conseil
 - 4.1 Nomination d'un membre suppléant au sein de la Commission d'urbanisme
 - 4.2 Proposition de désignation d'un/e délégué/e à l'Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL)
5. **Préavis n° 2020/01** – Gestion du stationnement à Renges – Réalisation d'un parking à « La Bergère » – Crédit de construction
6. **Préavis n° 2020/04** – Réaménagement de la place du Motty et de l'agrandissement du parking de la Coquerellaz – Crédit de construction
7. Divers
8. Communications municipales

M. le Président, après avoir salué la Municipalité, les membres du Conseil, M. Claude Salzmann, Boursier communal, nos deux Huissiers du Conseil et le Technicien, déclare :

« J'ai le plaisir d'ouvrir notre deuxième séance du Conseil qui se déroule dans cette belle salle de l'Amphimax mise à notre disposition tout comme la semaine dernière par les services techniques de l'Unil qui l'ont également préparée au mieux pour que notre séance puisse se

tenir dans les meilleures conditions sanitaires possibles. Merci beaucoup à l'Unil, à son personnel et au technicien qui assure la régie de ce Conseil.

Comme vous l'avez tous appris par nos convocations, nous n'avons pas ce soir une seule séance, divisée en deux parties, mais deux séances du Conseil, celle-ci, consacrée à deux préavis et la seconde qui suivra après 15 minutes de pause. Cette subtilité a été choisie afin de respecter pleinement notre Règlement qui prévoit à son article 25, alinéa 2 que :

"Dans le courant du mois de juin, une séance au moins est consacrée exclusivement à l'examen des comptes et de la gestion."

L'examen des comptes et du rapport de gestion sera l'objet de notre deuxième séance, respectant ainsi à la lettre notre Règlement.

Qui dit deux séances dit aussi deux jetons de présence. C'est correct et juste ainsi : Fr. 75.- par Conseiller et Fr. 500.- d'indemnité pour le Président. Personnellement, en raison de la crise générée par le Covid, je renonce à l'indemnité et au jeton de présence de la première séance et je demanderai au secrétariat du Conseil de les verser à la Chaîne du Bonheur pour soutenir les personnes et les familles touchées par la pandémie. Les membres du Conseil qui souhaitent en faire autant, soit renoncer à une double indemnité pour ce soir et à n'en percevoir qu'une seule, sont priés de l'annoncer en signant le formulaire qui sera distribué en cours de séance. D'ores et déjà, merci beaucoup pour votre geste à celles et ceux d'entre vous qui le suivront.

Pour le bon déroulement des deux séances de ce soir, je vous rappelle les règles d'hygiène mises en place lors du dernier Conseil, comme les masques de protection et le gel désinfectant qui sont à disposition à l'entrée. Vous pouvez en faire usage à tout moment, mais surtout, merci de vous désinfecter les mains si vous allez aux toilettes et lorsque vous réintégrer vos places après la pause entre les deux séances.

Pour vous exprimer, je vous prie d'utiliser l'un des trois micros fixes se trouvant devant chaque allée sans le toucher pour éviter de devoir le désinfecter après chaque utilisation.

Pour cette première séance, les rapporteurs pourront utiliser ces mêmes micros. Pour la seconde, une place est prévue sur la scène avec un micro pour le rapporteur de la Commission de gestion. Pour la Municipalité, un micro se trouve sur le pupitre.

Le wifi est disponible à l'adresse guess-unil avec le mot de passe Ecublens.

Comme indiqué, 15 minutes de pause sont prévues. Les personnes quittant la salle sont priées de se désinfecter à nouveau les mains et de réintégrer leur place respective dans le but de ne pas devoir désinfecter à nouveau les tables. Nous procéderons à un nouvel appel. »

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Au chapitre des représentations :

Aucune représentation.

Au chapitre des correspondances :

Aucune correspondance reçue.

Au chapitre des communications :

*« **Passation du Bureau du Conseil** : la date est fixée au lundi 6 juillet 2020. Les membres du Bureau désignés pour cette dernière année de législature 2016-2021 se rencontreront à*

19h00 et seront rejoints par les membres du bureau sortant et la Municipalité à 19h30. Le lieu sera communiqué en même temps que l'invitation qui sera envoyée ces tout prochains jours par le secrétariat.

Prochaines dates des Conseils communaux : Elles ont été fixées, tout comme le lieu de leur tenue, par le futur Président du Conseil. Je lui passerai la parole lors de la seconde séance afin qu'il puisse vous en communiquer les détails. »

M. Christian Maeder, Syndic, confirme que M. le Municipal Michel Farine est excusé ce soir pour des raisons de santé, comme annoncé la semaine dernière.

POINT 1 Approbation de l'ordre du jour

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour modifié. Au vote, l'ordre du jour est **accepté tel que présenté à l'unanimité**.

POINT 2 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 11 juin 2020

M. le Président ouvre la discussion sur ce document et remercie le service technique de l'Unil pour l'enregistrement et la Secrétaire du Conseil pour l'avoir rapidement rédigé.

M. Charles Koller informe le Conseil que son vœu déposé le 11 juin dernier dont seule la première page¹ est parvenue à la Secrétaire du Conseil sera joint au présent procès-verbal.

La parole n'est pas demandée. Au vote, ce procès-verbal est **accepté à l'unanimité sauf une abstention**.

⇒ **Arrivée de M. Yaroslav Denysenko. L'effectif passe à 65 Conseillers présents.**

POINT 3 Assermentation

M. le Président, conformément à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'assermentation d'un nouveau membre au sein du Conseil communal en remplacement de M. Samuel Karlen, démissionnaire (PLR+ID).

M. José Birbaum propose l'élection de M. Antonio di Biase, premier vient-ensuite. Après avoir invité l'Assemblée et le public à se lever, **M. le Président** prie le futur membre du Conseil, de s'avancer vers le podium, lui précisant qu'après lecture du serment, il sera invité à lever la main droite et à dire « *je le promets* ».

Ayant prêté serment, **M. Antonio di Biase** rejoint les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

⇒ **L'effectif passe à 66 Conseillers présents. La majorité est de 34 voix.**

POINT 4 Nomination / Désignation auprès des commissions permanentes du Conseil

M. le Président, conformément à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder au remplacement de M. Samuel Karlen (PLR + ID), démissionnaire du Conseil pour les deux commissions ci-après mentionnées.

¹ Le texte entier de ce vœu a été toutefois reporté en page 20 du procès-verbal du 11 juin 2020.

4.1 NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU SEIN DE LA COMMISSION D'URBANISME

M. José Birbaum, au nom du PLR + ID, propose M. Tony Manière.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à élire **M. Tony Manière** en qualité de suppléant par acclamations. Des applaudissements saluent cette nomination

4.2 PROPOSITION DE DESIGNATION D'UN/E DELEGUE/E A L'ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS DU SUD-OUEST LAUSANNOIS (AJESOL)

M. José Birbaum, au nom du PLR + ID, propose M. Jean Rochat.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à désigner **M. Jean Rochat** en qualité de délégué par acclamations. Des applaudissements saluent cette nomination.

POINT 5 **Préavis n° 2020/01** – Gestion du stationnement à Renges – Réalisation d'un parking à « La Bergère » – Crédit de construction

M. le Président passe la parole à M. Guillaume Leuba pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Sandra Chevalley pour celles de la Commission des finances (ci-après : COFI).

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« Il ressort des discussions que la commission a de la peine à voir le besoin d'une telle infrastructure ici et maintenant. Certains commissaires pensent qu'il y a d'autres urgences ailleurs. Le potentiel de 20 nouveaux logements ne va pas se réaliser tout de suite.

Un commissaire trouve ce projet intéressant et comprend tout à fait la logique, mais ne pense pas qu'il sera efficace pour réduire le nombre de voitures à l'intérieur de Renges étant donné qu'il y a déjà des parkings privés qui créent du trafic.

La commission a le sentiment que le statu quo est une meilleure solution pour le moment

Après délibération, la commission vous recommande par quatre voix contre et une abstention, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de refuser le préavis tel que présenté. »

Les conclusions de la COFI – précédées par la lecture de certains passages du rapport – sont les suivantes :

« Le projet est de Fr. 300'000.- plus élevé que prévu. Ce qui engendre un montant total de Fr. 560'000.- pour un parking somme toute assez petit. [...]

Le projet de parking est intéressant mais son coût fait réfléchir. [...] La Commission des finances renvoie donc le projet à la Municipalité en lui demandant de présenter un projet moins onéreux sur la base d'appel d'offre.

La Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, à l'unanimité des membres présents, de refuser le projet tel que présenté. »

M. le Président remercie M. Guillaume Leuba et Mme Sandra Chevalley pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis. Considérant que cet objet est quelque peu sensible sur le plan politique, il avait prévu de donner la parole en premier lieu aux Présidents des groupes politiques. Toutefois, M. le Syndic a demandé la parole qui lui est donnée.

M. Christian Maeder, Syndic, se référant à l'article 99 du Règlement du Conseil communal stipulant à son alinéa 1 que :

« La Municipalité peut retirer l'objet qu'elle a déposé tant que celui-ci n'a pas été voté par le Conseil. »

demande le retrait de ce préavis.

M. le Président, considérant le retrait du préavis n° 2020/01, passe à l'ordre du jour sans autres débats, ni vote.

POINT 6 **Préavis n° 2020/04** – Réaménagement de la place du Motty et de l'agrandissement du parking de la Coquerellaz – Crédit de construction

M. le Président passe la parole à M. Guillaume Leuba pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Sandra Chevalley pour celles de la COFI.

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« La discussion met en exergue de grosses divergences de point de vue. Pour les opposants, le projet est jugé trop onéreux et trop risqué à réaliser en raison de l'augmentation des charges dans le contexte actuel (Covid-19). La suppression des places de parc devant l'Auberge inquiète des commissaires sur la pérennité de l'établissement qui perdrait des clients fidèles, bien que l'agrandissement du parking de la Coquerellaz soit jugé bénéfique. Le projet est en outre jugé incomplet et mal pensé par un commissaire, notamment au niveau de la dénomination de "place du Motty" alors qu'il n'y a pas de commerces de proximité dans ce secteur.

Les commissaires favorables invoquent cet investissement comme une façon de relancer l'économie plutôt que d'amplifier l'arrêt forcé par la crise. Une politique anticonjoncturelle est préférable selon eux. Reporter le projet crée le risque de ne jamais le faire réapparaître et il serait logique de le réaliser en même temps que l'auberge et la grande salle pour avoir une place du Motty de grande qualité pour les manifestations et pour mettre en valeur les bâtiments historiques.

Après délibération, la commission vous recommande par 3 voix contre et 2 voix pour, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de refuser le préavis tel que présenté. »

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« Le projet total s'élève à Fr. 1'740'000.-. [...]

Ce projet s'intégrerait bien dans le projet global de la place du Motty mais il serait judicieux d'attendre pour connaître les résultats financiers de cette période sanitaire difficile avant de se lancer dans des travaux d'embellissement luxueux. La commission des finances vous recommande de reporter ce projet à des jours meilleurs, lorsque la commune aura pris la mesure du probable impact financier dû à la crise sanitaire actuelle et sa maîtrise et pourra ainsi revenir avec un préavis adapté et peut-être moins onéreux.

La Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, à l'unanimité des membres présents, de refuser le projet tel que présenté. »

M. le Président remercie M. Guillaume Leuba et Mme Sandra Chevalley pour leur rapport. Soulignant qu'il s'agit ici d'un préavis politiquement sensible pour un projet situé au cœur même de notre village, parole sera donnée dans un premier temps aux responsables de chaque formation politique, puis le débat sera ouvert à l'ensemble du Conseil, et finalement, parole sera donnée à la Municipalité qui pourra présenter sa position.

PAROLE AUX PRÉSIDENTS DES GROUPES POLITIQUES :

M. Sebastian Süess, au nom du groupe PS&IG, déclare :

« Le groupe PS&IG est très partagé sur ce projet. Une majorité de nos membres vont néanmoins accepter les conclusions de ce préavis. »

M. Jacky Leimgruber, au nom du groupe FORUM, précise :

« Comme à leur habitude, les membres du groupe Forum ne souhaitent pas s'exprimer, ni donner de recommandations de vote sur ce préavis avant le débat. »

M. José Birbaum, au nom du groupe PLR+ID : Son intervention est reportée ci-après en son entier :

« Ce projet a donné lieu à un débat très nourri avec notre Municipal défendant ce projet. Il en est ressorti finalement une unanimité pour refuser ce préavis.

En résumé : Il n'y a pas une claire vision cohérente de la Municipalité sur ce qu'elle entend faire de la place du Motty. D'une part, elle y investit plus de six millions pour reconstruire l'Auberge, mais simultanément, un seul million est investi pour rénover une Grande Salle qui n'est grande que par son qualificatif historique, ne pouvant recevoir que 300 personnes debout. Cette salle ne permet pas de recevoir une réelle manifestation digne de l'importance d'une commune de bientôt 15'000 habitants. Preuve en est que la Municipalité déplace progressivement ses propres manifestations, soit à la place François Sylvant, soit à l'Espace Nicollier.

Dans ce même ordre d'idée, la nécessité d'une terrasse pour le restaurant sensiblement plus grande qu'auparavant ne paraît pas évidente, sachant que l'ancienne n'était que relativement peu occupée, le restaurant disposant par ailleurs du côté Ouest Jura de l'une des plus belles terrasses de l'Ouest lausannois.

Le concept de place vivante ne se décrète pas par déclaration dans un préavis, mais se gagne par l'intérêt de la population à s'y rendre, et pour cela, rien ou pas grand-chose n'est réalisé. Au contraire, en supprimant les places de parc actuelles devant l'immeuble paroissial, la Municipalité met une entrave importante au redémarrage de l'activité de l'Auberge qui sera déjà très difficile après plus de deux ans de fermeture. Et ce ne sont pas les chiffres d'occupation fournis pour étayer la suffisance de places de parc qui nous convaincront. Ces chiffres n'ont aucune valeur statistique et ne reflètent par ailleurs pas ce que les habitants de la place du Motty et les clients de l'Auberge percevaient tous les jours avant la fermeture. Et le palliatif en agrandissant le parking de la Coquerellaz est illusoire. Le client est souvent paresseux ou pressé. L'éloignement du parking sera sans doute un frein dans le choix du restaurant, en particulier pour le repas à midi.

D'autres arguments ont été soulevés, qui seront peut-être développés davantage par leurs initiateurs. Par exemple :

- L'opportunité de mettre des dalles en granit nécessitant le déplacement de conduites souterraines d'eaux claires et usées. Nous pouvons nourrir quelques craintes quant à leur vieillissement, notamment en regard du trafic routier dû à la circulation des bus.*
- Les dangers pour les enfants de la place de parc de la Coquerellaz agrandie, en corrélation avec la sortie de l'école très proche.*

Enfin, un dernier argument, et non des moindres :

- Il est temps que la Municipalité donne des priorités à ses projets d'investissement. Ce que notre groupe déclarait déjà comme nécessaire avant la période de confinement*

devient aujourd'hui impératif face à une récession devenue certaine en raison de la réduction du produit national brut de l'ordre de 6% attendue pour les deux prochaines années et dont les conséquences se matérialiseront pour notre commune par la réduction des recettes fiscales. »

M. Nicolas Morel, au nom du groupe Les Verts : Son intervention est reportée ci-après :

« Le groupe Les Verts soutiendra ce préavis pour différentes raisons. Notamment parce qu'il s'agit d'un bon réaménagement de la place du Motty qui la fera paraître davantage qu'elle ne l'est actuellement comme une vraie place. On aurait pu aller plus loin, mais en l'état de la situation actuelle et des finances de la commune, cette proposition représente un bon compromis.

J'aimerais encore dire que l'une des choses – je précise utiliser ce terme comme étant bien un élément quelque peu dépréciatif – qui n'est pas très agréable, c'est notre fameuse cure. Pour le moins, elle demanderait à bénéficier de certains rafraîchissements, vu son état quelque peu délabré. Le groupe Les Verts souhaite – ce qui pourrait changer l'atmosphère de la place – qu'elle soit, si ce n'est éventuellement rénovée, du moins rafraîchie.

Le rapport de la Commission des finances nous paraît relativement peu étayé et peu argumenté et ne nous paraît pas être un raisonnement suffisant pour refuser ce préavis.

J'encourage le Conseil à soutenir ce projet. »

M. Jean-Claude Merminod, au nom du groupe UDC : Son intervention est reportée ci-après :

« Le groupe UDC Ecublens estime que le projet est trop onéreux et la suppression des places de parc devant l'Auberge risque de porter atteinte à la pérennité de l'établissement. Ce préavis est jugé aussi incomplet et mal pensé. Donc, le groupe UDC suivra les conclusions de la Commission ad hoc et de la Commission des finances et votera non à ce préavis. »

M. le Président remercie les représentants des cinq groupes politiques et ouvre le débat à l'ensemble du Conseil.

Mme Fabienne Crousaz déclare que si le projet devait être accepté, il y a deux éléments vraiment importants à considérer :

Le premier : La nécessité de prévoir un lieu de dépose en créneau pour les personnes âgées à proximité du Temple du Motty lors des enterrements.

Le second : L'aménagement d'un chemin à la droite du petit parking de la Coquerellaz afin que les enfants puissent se rendre sur les passages piétons sans devoir faire attention – à tout le moins huit fois – avant de parvenir de l'autre côté du carrefour.

A ce sujet, si l'on veut encourager une ville à être plus attentive à la mobilité, on devrait peut-être songer à prévoir des bus afin d'éviter que les parents emmènent leurs enfants en voiture à l'école. D'ailleurs, le fait d'avoir un parking à proximité d'une école et d'une place de jeu, lui semble tout à fait illogique.

Avec des voitures en épi, qui forcément reculeront à un moment donné, et des enfants de moins de 12 ans, il y a beaucoup de risques qu'un accident survienne.

M. Alain Blanchoud estime que ce préavis est mal *fagoté*. Il aurait dû être établi en deux parties distinctes : l'une pour le parking, la seconde pour l'aménagement de la place du Motty. La séparation des deux objets aurait dû être réfléchie. Personnellement, il aurait voté oui pour le parking, mais aurait refusé le second objet. Une place en granit s'apparente plus à une route pavée qu'à une place.

Il relève que certains préopinants ont émis des avis allant à l'encontre de la Commission des finances et de la Commission ad hoc, ce qui pour lui correspond à désavouer leur travail. Il recommande donc au Conseil de refuser ce préavis et à ce qu'il soit demandé à la Municipalité de soumettre deux préavis séparés. Si les Verts demandent à chaque fois plus d'espaces verts et moins de voitures, par la voie des commissaires à cette commission, ils acceptent volontiers de bétonner toute une place en la recouvrant avec du granit dont nous ignorons la provenance, ce qui demandera de déplacer des conduites d'eau en parfait état. Pour ce qui le concerne, il maintient son refus.

M. Jean-Paul Dudt, contrairement à M. Alain Blanchoud, a un problème avec le parking de la Coquerellaz- A chaque rentrée des classes, matin et après-midi, et à chaque sortie en fin d'après-midi : une confusion de véhicules, avec des enfants obligés de se faufiler entre les voitures ! La Commission de gestion a relevé ce problème ; il lui a été répondu qu'avec le nouveau parking, le problème serait résolu.

Comme l'a souligné Mme Fabienne Crousaz, il est lui aussi particulièrement sceptique : les parents accédant côté nord et ressortant côté sud, parfois au volant de grosses cylindrées, vont se parquer en épi, les enfants sortir de la voiture, les parents vont reculer et laisser place à d'autres véhicules ... Il craint que cela devienne pire que la situation actuelle. D'autant plus si l'on considère le trafic aux heures de dépose, avec des dizaines de voitures empruntant ce passage en l'espace de cinq minutes, et des conducteurs désirant bifurquer à droite à leur sortie. Cela ne va rien résoudre. D'ailleurs, ce serait bien la première fois qu'en augmentant le nombre de places d'un parking, on parviendrait à diminuer le nombre de voitures.

Personnellement, il refusera ce projet en raison de ce parking de la Coquerellaz.

M. Alfonso Izzo trouve ce projet intéressant : La commune se doit d'investir pour embellir certains endroits et la place du Motty le mérite. Par analogie, il se réfère à la place de la Navigation à Lausanne. Il y a 20 ou 30 ans, on pratiquait à proximité un parking sauvage. Lausanne a créé toute une zone, avec place des fêtes, fontaine, espaces de rencontre et une place de jeu pour les enfants. Il pense que les Lausannois sont contents d'avoir la place de la Navigation telle qu'elle est actuellement. Le préavis concernant la place du Motty a bien sûr un coût, mais la Municipalité a été raisonnable avec ce projet visant bien une place et non pas une route, à quoi elle s'apparente actuellement.

M. Aitor Ibarrola apprécie ce projet comme étant d'intérêt. Le concept limite encore plus la circulation des voitures. Si l'on veut y dynamiser les activités, faut-il d'ailleurs encore admettre d'y circuler ? La Municipalité a présenté un projet équilibré, avec un compromis, puisque tolérant encore la circulation. Il a même été dit en Commission ad hoc, tel que relevé dans son rapport, qu'il y aurait la possibilité de circuler en zone 20 si le comptage s'avérait favorable, ceci favorisant plus encore l'espace rencontre de cette place.

Il y a également un concept prévoyant de couvrir complètement l'espace entre l'Auberge et l'Hôtel de Ville communal lors de manifestations, voire même de couvrir l'entier de la place. Considérant tous ces éléments, ce projet lui convient.

Concernant le parking de la Coquerellaz, aujourd'hui la dépose des enfants représente un véritable problème, comme l'a mentionné Dudt. On peut juger le projet de parking dangereux ou non, la dépose sur le parking – alors qu'actuellement, les enfants sont déposés d'une manière un peu sauvage aux abords du Collège, ce qui ne sera plus possible – devrait permettre d'améliorer sérieusement cette préoccupation.

Pour lui, il y a sens à créer ces nouvelles places de parc, non seulement pour l'Auberge, mais aussi pour les manifestations qui se dérouleront sur la place du Motty.

Dans la période actuelle qui ne restera bien sûr pas sans contrecoups économiques, le rôle des autorités est d'avoir une politique anticonjoncturelle – ou anticyclique – en donnant un

signe positif qui encourage le développement. Opter pour une politique contraire reviendrait à renforcer les craintes et le côté conservateur consistant plutôt à attendre ce que nous réserve le proche futur.

Enfin, ne pas accepter ce préavis aujourd'hui revient à y renoncer dans le futur. Si nous n'entamons pas ces travaux dans la continuité de ceux réalisés pour la nouvelle Auberge, il est illusoire de penser créer de nouveaux encombrements à court ou à moyen terme en effectuant des transformations sur la place du Motty après son ouverture. Refuser ce projet reviendrait à le repousser aux calendes grecques, ce qui serait dommage.

M. Ibarrola conclut. Pour toutes les raisons ci-avant évoquées, la majorité du groupe PS&IG va probablement voter oui à ce préavis. Il encourage le Conseil à en faire de même.

M. Sebastian Süess remercie la Municipalité pour ce préavis. Lui-même se projette très bien sur cette place, dans son ambiance, évoluant entre l'Auberge et l'Hôtel de ville, avec sa nouvelle fontaine, et s'installer sur la terrasse ou à l'ombre de l'arbre. On sent que la Municipalité a réfléchi à cet espace.

Son problème, c'est tout le reste. Sur la partie aujourd'hui routière et qui le restera malgré tout, puisque les voitures continueront de circuler, la seule ambition est d'enlever les places de parc sans installer de mobilier urbain. Bien que des arbustes soient prévus dans de grands bacs, il y aurait eu moyen de réaliser un aménagement plus ambitieux, surtout entre la cure et le Temple ... On supprime les places de stationnement, les voitures pourront circuler à cet endroit, mais rien n'est prévu. Si le projet devait être refusé ce soir, il y aurait une intention réelle et un travail à concrétiser sur ces espaces.

On milite souvent pour des places sans parking, ce qui à son sens est légitime et soutenable pour un tel endroit ; en revanche, s'agissant ici d'un espace emprunté par des voitures, l'élargissement de la voie avec la suppression des places de parc n'encouragera pas les conducteurs à lever le pied. Et qu'advient-il des livraisons pour le restaurant ou des personnes à mobilité réduite ? Personnellement, il ne serait pas dérangé si quelques places subsistaient, mais ne soient pas accessibles lors de manifestations.

En outre, les deux objets auraient largement mérité d'être traités séparément.

PAROLE À LA MUNICIPALITÉ :

M. Jean-Louis Radice, Municipal, relève que beaucoup d'interventions ont plaidé en faveur ou en défaveur de ce préavis. On peut bien sûr contester la proposition de la Municipalité, mais de là à qualifier ce projet comme étant fagoté, inapproprié ou sans réflexion, met en cause le Service de l'urbanisme et le Service des travaux ainsi que leurs collaborateurs, tout comme les bureaux qui y ont œuvré et réfléchi. Cela reste un projet qui, s'il ne suscite pas forcément l'adhésion totale, n'est pas complètement irréfléchi. Ou alors, c'est faire insulte aux personnes qui ont travaillé pour le présenter.

Concernant les statistiques d'occupation de la terrasse, il se déclare heureux de savoir que parmi le Conseil, certains fréquentaient assez souvent la terrasse pour pouvoir affirmer qu'elle était inoccupée et qu'il n'est par conséquent pas utile d'en prévoir une sur le devant de la place.

En réponse à la remarque de M. le Conseiller Süess relative au mobilier urbain : la Municipalité a dû tenir compte que le Temple du Motty accueille divers événements, non seulement des cultes, mais également des cérémonies funèbres pour lesquelles des dispositions doivent être prises afin d'éviter le transport de cercueils jusqu'au bas de la route de la Brûlée. S'il reste possible de compléter les aménagements prévus, la Municipalité n'a cependant pas une totale liberté d'action.

Il a été reproché que rien n'ait été entrepris pour favoriser l'attractivité de cette place. La volonté de ce préavis est justement de la rendre plus attractive.

Le trafic est déjà relativement important avec les riverains domiciliés à proximité directe de la place du Motty et la ligne n° 705 du MBC (Morges – Bière – Cossonay) la traversant pour rejoindre l'EPFL, ce qui n'est pas idéal.

L'objectif est de réduire ce trafic à son minimum en créant une synergie positive par rapport à l'Auberge elle-même. Le Conseil a approuvé une construction avec deux terrasses, incluant également des salles de conférence ainsi que la future salle du Conseil communal ; ces lieux pourraient se prêter à des usagers autres que les sociétés locales ou que la commune.

Cela dit, le projet de réaménagement de la place du Motty ne s'inscrit pas dans la seule perspective de la place elle-même. A proximité de la place du Motty se situe le parc Mon-Repos qui est apprécié par beaucoup de personnes. Sur le plan culturel, on peut imaginer animer un peu plus cet espace avec, par exemple, à l'instar de Lausanne, un cinéma plein air et permettre, en cas de mauvais temps, d'inviter les participants à se rabattre sur la Grande Salle.

L'Auberge du Motty n'est pas située sur un lieu de transit, mais en un lieu dans lequel on se rend volontairement. Ce projet vise bien à rendre cette place agréable en invitant les gens à la fréquenter.

Dans d'autres villes, la vitesse de circulation a été réduite sur certaines zones, voire interdite à la circulation, ce qui n'a effectivement pas été sans générer des craintes de voir les commerces à proximité condamnés. A l'usage, on réalise au contraire que ces derniers ont été dynamisés. Si nous n'avons pas de commerces sur la place du Motty, nous avons malgré tout notre Auberge communale, l'Hôtel de ville ainsi que des médecins, d'où plusieurs personnes susceptibles de fréquenter cet espace.

M. Jean Cavalli, Municipal, déclare que le Conseil traite ce soir un objet sensible, s'agissant d'un lieu emblématique et historique de notre commune. Cette place abrite non seulement notre Auberge communale, mais également notre église et une partie de l'administration, notamment le Contrôle des habitants. Lorsqu'une personne s'installe dans notre commune, elle annonce tout naturellement son arrivée et se rend donc sur cette place prestigieuse du Motty. Déposer ses papiers est un acte symbolique important, M. le Municipal Radice a eu raison de l'évoquer.

Il y aurait beaucoup à dire sur les divers arguments entendus ce soir. Les opinions sont déjà bien déterminées parmi les Conseillers pour ou contre. Pour sa part, il a beaucoup apprécié l'intervention de M. le Conseiller Izzo citant la place de la Navigation à Lausanne, ayant lui-même donné cet exemple assez éloquent à plusieurs reprises dans les discussions relatives à cet objet. Aujourd'hui, on évolue différemment en termes d'aménagement urbain, ce n'est plus *tout* en faveur de la voiture, même si cette dernière est appréciable en temps de pandémie !

Sur la deuxième page des plans figurant en annexe à ce préavis, les places en épi longeant la cure et le mur y attenant dont la suppression est prévue se situent actuellement dans la zone délimitée en vert clair. Avec le futur aménagement de la place, il est aisé de constater qu'il est impossible de les maintenir en raison de la dangerosité due au passage des voitures. De nos jours, en termes d'urbanisme, prévoir un stationnement des véhicules en épi n'est plus de mise lorsqu'il peut y avoir du trafic sur la voie publique généré par le passage de bus et de véhicules.

En réponse à la remarque de M. le Conseiller Süess déplorant le manque d'aménagement urbain, il relève que des zones de verdure sont prévues tout le long de la cure. Côté terrasse, des bacs végétalisés destinés à modérer le trafic seront installés.

Comme évoqué, une limitation de la vitesse à 20 km à l'heure en cas de comptage favorable est envisageable. On peut aussi attendre un comportement responsable des conducteurs sans devoir forcément interdire toute circulation. A ce sujet, il remercie M. le Conseiller Ibarrola pour son intervention raisonnable.

M. le Municipal poursuit. S'agissant du parking de la Coquerellaz pour lequel Mme la Conseillère Crousaz a exprimé ses craintes concernant les enfants, nous ne parlons pas ici d'une route, mais d'une zone dans laquelle on circule au pas et où les parents déposeront leurs enfants. Osons ici espérer que les parents auront également un comportement réfléchi et attentif.

Si l'on se réfère au premier plan annexé au préavis, il existe déjà un cheminement côté sud. Mais que l'on puisse améliorer encore la desserte piétonnière pour les enfants reste du domaine du possible. La commune ne sera pas ruinée par l'aménagement d'un chemin piétonnier supplémentaire réalisé afin de permettre aux enfants d'éviter ce périmètre ; cette réserve ne doit pas représenter un obstacle à ce projet qui reste intéressant pour Ecublens et vital pour la reprise des activités de notre Auberge communale qui devra redémarrer après des mois de fermeture. Comme évoqué, il n'est pas envisageable d'attendre pour réaliser ces travaux ultérieurement. Par ailleurs, il convient d'aménager l'accès à l'Auberge, puisque la nouvelle construction sera à un niveau moins élevé que l'ancien bâtiment, d'où l'obligation de réaliser un dénivelé négatif.

Quant à la remarque de M. le Conseiller Blanchoud déplorant que ces objets n'aient pas été présentés séparément, relevons qu'il avait même été question pour certains de présenter un seul et même préavis incluant la construction de l'Auberge et le réaménagement de la place !

Au départ, les Services d'urbanisme et des travaux ont travaillé ensemble sur la conception de ces projets. Pour l'exécution même des travaux, appel est fait à nos spécialistes, le Service des bâtiments suivant la construction de l'Auberge et le Service de l'urbanisme ayant sous sa responsabilité le réaménagement de la place du Motty. Il y a donc une cohérence manifeste.

M. le Municipal conclut. Il ne s'agit pas de bloquer subitement nos investissements, et surtout pas un projet visant à accomplir ces travaux comprenant l'Auberge et la place du Motty. Sachons mettre nos peurs de côté et aller de l'avant. Ecublens a les moyens d'investir ; actuellement, les taux d'intérêt sont peu élevés et les pouvoirs publics à tous les niveaux – commune, canton et confédération – se doivent de réagir de manière anticyclique afin de relancer l'économie. Les retombées fiscales négatives ne vont pas se manifester cet été, mais plus tardivement. Il reste persuadé que les Ecublensais seront heureux de profiter de ce nouvel espace situé sur la colline du Motty où il fait si bon vivre !

M. Christian Maeder, Syndic, estime que la peur ne doit pas guider nos choix. Nous évoluons dans une période au cours de laquelle la crise due au Covid semble gentiment s'arrêter. Ceci nous réjouit et permet à l'économie de repartir assez rapidement. Apparemment, selon les dernières nouvelles de ce jour, le produit intérieur brut – du moins dans notre canton – sera peu impacté d'ici à la fin de l'année. Ceci revient à dire qu'il faudra établir un bilan objectif à fin 2020 afin de mesurer les retombées financières qui toucheront le canton et les communes.

Ce n'est pas le moment de faire du catastrophisme et de se crisper au moment de voter sur des objets présentés au Conseil. D'autres préavis importants vont suivre. Il remercie d'ailleurs les Conseillers d'avoir accepté les cinq préavis soumis le 11 juin dernier et les invite à accepter également le présent préavis. En termes d'investissements et de réalisation, la Municipalité a défini un projet incluant un coût financier raisonnable. D'autres éléments auraient pu y être intégrés, par exemple, le long du mur de la cure ; ils pourront l'être ultérieurement, par le rajout d'un mobilier urbain adéquat au fil des ans.

Ces prochaines années, la Municipalité ne présentera pas de nouveaux investissements luxueux. Ayant toujours été attentive à échelonner les gros investissements, elle le sera encore plus après la situation particulière à laquelle cette année 2020 nous a confrontés. Elle continuera de veiller à assurer une harmonisation du *Plan des investissements* en fonction des besoins et en priorisant au mieux les différents projets soumis au Conseil.

Le Conseil a voté le crédit pour la reconstruction de l'Auberge communale, car il a été convaincu qu'il fallait la refaire. Aujourd'hui, il s'agit de voter un crédit pour le réaménagement de cette place afin qu'elle soit plus attrayante qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Enfin, pourquoi deux objets dans un même préavis ? Tout simplement car ils sont intimement liés. Le parking de la Coquerellaz est la solution aux places de parc déplacées à quelque 200 mètres de leur emplacement actuel. Expérience faite, parcourir à pied le trajet menant du parking à la nouvelle Auberge ne prend guère plus de 50 secondes ...

M. le Syndic conclut en invitant le Conseil à ne pas avoir de craintes infondées sur les finances communales et à voter en toute confiance sur l'investissement que représente ce préavis. La Municipalité œuvre actuellement sur le *Plan des investissements 2020-2025* qui sera présenté avec le budget 2021. Les préavis ayant fait l'objet d'une demande de crédit d'étude pourront tous être financés, aucune inquiétude à avoir à ce sujet.

M. le Président ouvre la discussion à l'ensemble du Conseil.

M. Alain Schelling, après avoir entendu plusieurs avis concernant le parking de la Coquerellaz, réagit en tant que père de deux petits enfants. L'un d'eux est scolarisé et il l'amène à l'école en voiture. Les parents conduisant tout comme lui leur enfant à l'école n'ont pas la disponibilité nécessaire pour s'organiser différemment, devant eux-mêmes se rendre sur leur lieu de travail. Ils vont donc continuer de le faire.

Avec les travaux actuels, cela est encore plus difficile ; les voitures se retrouvent souvent en double file, stationnent au parking de Mon-Repos ou à la sortie de l'école, et certains n'ont pas d'autres solutions que de stationner où cela est possible. On ne peut laisser un enfant, surtout des tout petits, patienter en bordure de route. Ce n'est pas en prévoyant un plus grand parking que la situation va être modifiée ou que l'on va éviter un accident, mais laisser les choses en l'état, avec des parents souvent stressés, génère une situation très tendue. En conclusion, si cet investissement n'est pas idéal, il est cependant nécessaire.

Mme Danièle Petoud, Municipale, ressent une retenue certaine pour beaucoup de Conseillers en regard des places de parc dont la suppression est prévue. Les clients fidèles continueront de fréquenter la future Auberge du Motty. Cela dit, plusieurs personnes dans l'Assemblée fréquentent certainement d'autres restaurants à l'extérieur de notre commune. A Lausanne, entre autres exemples, il est souvent impossible de se parquer devant le restaurant, d'où le recours à un parking, tel que celui de la Riponne ou de Mon-Repos. Si des clients potentiels cherchent un emplacement dans le périmètre le plus proche, il est certainement impossible d'en trouver un à une distance de moins d'une minute. Pour ce qui concerne ce projet, des places sont et seront toujours disponibles en zone bleue, le long du chemin longeant le Temple, tout comme sur le petit parking situé à quelques pas de l'Auberge. Quant au parking de la Coquerellaz, il sera à moins d'une minute de l'Auberge, comme vient de nous le confirmer notre Syndic.

En 2017, dans le cadre de l'étude de l'Auberge et de l'aménagement de la place du Motty, des statistiques ont été réalisées par les Services de l'urbanisme et des bâtiments. Ces statistiques ont conclu qu'à certaines heures, il y avait des places disponibles à proximité de l'Auberge. La réflexion globale s'est concentrée sur divers aspects ayant conduit, non pas à supprimer, mais à déplacer les places de parc, notamment : pour les différentes manifestations, les repas de soutien et autres événements se déroulant dans la Grande salle, sans oublier les restaurateurs de notre Auberge qui vont vraisemblablement exploiter au maximum

la réservation des salles de réunion qui seront disponibles. Par conséquent, différentes cibles de clients fréquenteront ces lieux.

Elle se déclare surprise d'entendre qu'un Conseiller communal domicilié au Motty estime que ce n'est pas une place, alors que lui-même a son adresse à la Place du Motty ...

Référence faite aux illustrations des pages 3 et 4 du préavis, on peut observer le développement de la place du Motty de 1900 à nos jours et visualiser cette place telle qu'elle sera une fois les travaux de réaménagement effectués. Pour sa part, elle reste convaincue que les personnes qui s'y rendront et les habitants du Motty auront plaisir à y évoluer, tout comme à profiter de la terrasse, côté rue, de notre nouvelle Auberge communale.

M. le Président, tenant compte des nombreuses interventions sur cet objet, encourage les intervenants à être succincts lors de leur prise de parole.

M. Sebastian Süess demande une suspension de séance, tel que le permet l'article 91 du Règlement communal :

« ¹ Chaque conseiller a le droit de demander une suspension de séance.
² Cette proposition doit être acceptée par le tiers des conseillers présents.
Le Bureau fixe la durée de la suspension. »

Au vote, cette demande est **soutenue par 27 Conseillers et Conseillères**.

M. le Président confirme la suspension de la séance pour 10 minutes. Il est 20h20 ; elle reprendra donc à 20h30. Il prie les personnes quittant l'auditoire de se désinfecter les mains à leur rentrée et de réintégrer la même place afin d'éviter de devoir désinfecter les tables.

M. le Président, relevant que la plupart des membres ayant quitté l'auditoire, indique que Mme Gaëlle Weissert, Secrétaire suppléante, va procéder à l'appel. Par conséquent, la pause prévue entre les deux Conseils de ce soir sera réduite à 5 minutes et les membres seront priés de ne pas quitter la salle afin d'éviter un troisième appel.

L'appel relève une présence identique à celle enregistrée en début de séance, à compter du point 3 de l'ordre du jour, soit 66 personnes présentes. La majorité est fixée à 34 voix.

M. Jean-Claude Merminod demande que le vote soit effectué à bulletin secret, comme l'autorise l'article 94, alinéa 9 du Règlement du Conseil :

« La votation a lieu au bulletin secret à la demande d'un conseiller appuyé par un cinquième des membres. »

M. le Président passe au vote qui est **appuyé par la majorité des membres présents**.

Consécutivement à ce vote, **M. le Président** demande si la parole est encore sollicitée sur cet objet. Tel n'étant pas le cas, il déclare la discussion close et invite les huissiers du Conseil à procéder à la distribution des bulletins de vote en respectant les normes de protection, puis passe à la lecture des conclusions du préavis n° 2020/04.

Considérant que l'Assemblée doit poursuivre avec une seconde séance consacrée à l'examen des comptes communaux et intercommunaux 2019, il annonce que les *Divers* seront traités dans l'attente des résultats de ce vote.

Au vote, le préavis n° 2020/04 est **accepté tel que présenté par 34 voix pour, 27 refus et 5 abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2020/04,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) de valider le projet de réaménagement de la place du Motty ;
- 2) de valider le projet d'agrandissement du parking de la Coquerellaz ;
- 3) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'740'000.00 (un million sept cent quarante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau router » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.156 « Motty - réaménagement de la place et du parking de la Coquerellaz ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissements non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

POINT 7 Divers

M. le Président ouvre la discussion sur les *Divers*.

M. Daniel Sage émet un vœu (annexe I) en lien avec la réponse à l'interpellation déposée par M. Jean-Paul Dudt demandant un *Bilan écologique des feux et autres engins pyrotechniques tirés sur le domaine communal*², vœu qu'il introduit en ces termes :

« La réponse de la Municipalité est correcte par rapport aux questions posées. Pourtant, elles se bornent à répéter le cadre législatif des spectacles pyrotechniques, sans s'intéresser à leur sens. Dans la réponse, on apprend tout de même que les feux d'artifice sont polluants. Ils sont à la source d'une pollution environnementale non négligeable. Ils gèrent une grande quantité de particules fines (PM10) et leurs retombées toxiques finissent dans nos sols et nos rivières. (Je suis allé aussi lire le rapport de l'OFEV 2014 qui a servi de base aux réponses de la Municipalité). C'est au point que l'OFEV recommande aux personnes d'un certain âge ou présentant des affections chroniques des voies respiratoires ou des maladies cardiovasculaires d'éviter la proximité directe avec les feux d'artifice. Se borner à une réponse technique et juridique, ce n'est évidemment pas ce à quoi on s'attend ici. La réflexion à mener porte bien plus sur le sens à tout cela : pourquoi tirer finalement des feux d'artifice s'ils sont si polluants ?

En préambule, je souhaite ajouter que j'appartiens à la génération, comme beaucoup d'entre vous, qui a pris l'habitude d'aimer les feux d'artifice, au fil des années. A priori, je croyais aimer les feux d'artifice, maintenant j'ai changé d'avis. Il semble que ce débat sur les feux

² Voir procès-verbaux des 28 novembre 2019 – annexe V et 11 juin 2020 – Point 10, pages 15 à 17.

d'artifice génère pas mal de controverse et de crispation. Il faut pourtant arriver à dépassionner cette question et à oser s'avouer les réalités telles qu'elles sont vraiment :

- *les feux d'artifice sont tirés comme un automatisme dans l'indifférence d'une grande partie de la population. C'est plus par habitude que par plaisir !*
- *les feux d'artifice sont même ringards pour les plus jeunes générations ;*
- *les feux d'artifice ne sont plus un spectacle populaire au sens où ils attirent finalement peu de monde, ils semblent n'être appréciés que par un trop petit nombre de personnes ;*
- *les feux d'artifice dérangent certaines personnes ;*
- *et surtout, les feux d'artifice ne jouent pas le rôle catalyseur d'un grand rassemblement pour le 1^{er} Août.*

Alors, pourquoi tirer des feux d'artifice ? Cela n'a plus de sens ! Bien sûr, il y a la tradition des feux d'artifice, je parlerai plutôt d'une habitude "banalisée". La tradition, c'est quelque chose qui se doit d'être apprécié par un grand nombre de personnes ; si ce n'est pas le cas, il faut la moderniser, l'adapter, la rendre populaire. Il faut faire vivre la tradition pour faire vivre la fête.

Le temps est venu de trouver une alternative qui fera perdurer l'esprit de la fête du 1^{er} Août. Cette fête doit être un moment de large rassemblement convivial entre voisins. »

« Mon vœu :

J'invite la Municipalité à trouver une alternative plus populaire et moins polluante aux feux pour revivifier l'esprit de la fête du 1^{er} Août. Cela peut paraître bien facile à dire : trouver une alternative ! Nous pouvons compter sur un étonnant et dynamique Service de la culture qui pourra nous trouver une solution pour emballer la fête, une belle et saine fête. De plus, en discutant autour de moi, il y a déjà plusieurs propositions sensées et je suis sûr que vous en avez aussi ! Voici quelques bonnes idées : organiser un grand pique-nique, ou un spectacle son et lumière, ou pour cette année si spéciale on pourrait utiliser intelligemment l'argent des feux d'artifice pour donner quelques centaines de bons d'achat aux personnes touchées par la Covid-19. Ces bons d'achats seraient à faire valoir chez nos artisans et nos commerçants indépendants pour stimuler leur activité. »

M. le Président demande si la Municipalité souhaite répondre à ce vœu dans l'immédiat. Tel n'est pas le cas.

M. Sebastian Süess émet un vœu (annexe II) demandant à la Municipalité de remplacer les arbustes toxiques du Mont Souplia dont la teneur est la suivante :

Vœu (illustré par deux photos) :

« Nous avons récemment visité le labyrinthe du Mont Souplia avec des amis. Ceux-ci ont été interpellés par la présence de plusieurs arbustes d'une espèce appelée "Bois-joli" ou "Daphne mezereum" en latin. Au printemps, lors de nos nombreuses ballades au parc, nous avons déjà observé ces arbustes aux fleurs violettes. Étant juste à hauteur de nez de ma fille de deux ans, elle avait remarqué que ces fleurs sentaient bon. Aujourd'hui, ces fleurs sont devenues des baies de couleur rouge, de taille comparable aux petits pois. Jusque-là, tout va bien.

Si ces baies sont certainement une bonne nourriture pour de nombreuses espèces d'oiseaux, la plante est en effet très toxique pour les mammifères. Sur Wikipédia, on peut lire que la dose létale pour un enfant est de 4 à 5 fruits et la dose mortelle pour un adulte est estimée à environ 10 à 12 fruits. Remarquons également que non seulement les fruits, mais toute la plante est toxique. Le simple contact avec certaines parties de la plante peut notamment provoquer des dermatites.

Au vu de la proximité à la place de jeux et au nom du principe de précaution, j'émet le vœu que la Municipalité procède le plus rapidement possible au remplacement de ces arbustes par des espèces non toxiques, mais tout aussi nutritives pour les oiseaux. »

M. le Président demande si la Municipalité souhaite y répondre dans l'immédiat. Tel n'est pas le cas. Constatant que la parole n'est plus demandée, il clôt la discussion sur les *Divers* et revient au point précédent afin de communiquer le résultat du vote par bulletin secret sur le préavis n° 2020/04.

POINT 8 Communications municipales

A – COMMUNICATIONS ÉCRITES :

Aucune, le dernier Conseil s'étant tenu le 11 juin dernier.

B – COMMUNICATIONS ORALES :

Aucune demande de parole de la Municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** rappelle que nous poursuivons les débats avec la séance dédiée aux comptes communaux et intercommunaux 2020. Cinq minutes de pause sont accordées, avec la recommandation de ne pas quitter la salle.

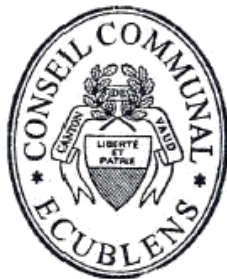
Il est 20h47.

Ecublens, le 26 juin 2020.

Le Président



Michele Mossi



La Secrétaire



Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Vœu de M. Charles Koller (déposé le 11 juin 2020)
- II Vœu de M. Daniel Sage demandant une alternative plus populaire et moins polluante aux feux d'artifice pour revivifier l'esprit de la fête du 1^{er} Août
- III Vœu de M. Sebastian Süess demandant le remplacement des arbustes toxiques au Mont Souplia



Ecublens VD, le 11 juin 2020

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Voeu		



Economie de proximité, aussi durable que possible et aussi soutenue que nécessaire !

Début mars, l'économie s'est brutalement ralentie voire même complètement stoppée dans certains domaines. Au niveau Suisse, le ralentissement économique mondial a plongé une partie de la population dans la précarité.

L'avenir restant incertain, il est nécessaire de soutenir une relocalisation de nos économies, afin de gagner en résilience.

Pourquoi soutenir l'économie de proximité?

Les perspectives économiques des prochains mois se traduiront vraisemblablement par de nombreuses faillites et licenciements.

La présence d'indépendants de notre commune sur les plateformes de soutien comme DireQt et Lausanne Région montre qu'Ecublens ne sera pas épargnée.

Les circuits courts répondent à une demande croissante de la part de la population qui s'est largement tournée vers la vente directe et les producteurs locaux lors de la crise du COVID-19.

D'une manière plus large l'économie de proximité permet de retrouver le sens même de l'économie, qui est de répondre aux besoins humains.

Soyons pragmatiques, un habitant qui dépense son argent à Ecublens va indirectement contribuer aux revenus fiscaux de la commune (au travers de l'imposition de l'entreprise ou de l'indépendant). La commune a donc doublement intérêt à stimuler une économie de proximité au service de sa population.

Comment soutenir et stimuler l'économie de proximité ?

Dans le contexte d'après COVID, nous souhaitons que le Municipalité intervienne afin de sauvegarder et stimuler notre économie de proximité.

L'édition de bon d'achat à utiliser sur le territoire d'Ecublens serait une excellente idée. Malheureusement l'absence d'une société de commerçants et d'artisans rend cette idée fastidieuse.

Voilà quelques propositions afin de promouvoir l'économie de proximité à travers une valorisation de nos indépendants :

- Soutenir la création d'une société des commerçants et artisans d'Ecublens
- Prévoir un numéro d'Ecublens'info dans lequel seront mis en vitrine nos commerces et nos indépendants
- Étudier l'opportunité, en collaboration avec les producteurs, artisans et indépendant.es d'Ecublens, de permettre la tenue d'un ou plusieurs stands de présentation à la population
- Étudier les outils pour promouvoir et développer les circuits courts en collaborations avec les acteurs locaux, comme par exemple la Ferme des Huttins et de Bassenges
- Favoriser l'appel aux indépendant.es de la commune lors de réceptions officielles
- Privilégier les produits de la région (périmètre à définir) dans la restauration collective (cantines scolaires, crèches)
- Soutenir et favoriser les initiatives privées telles que notamment la ferme de Bassenges, et action Climat Ecublens

Merci de votre attention


Pour le groupe de Vert.e.s d'Ecublens

Signature :

Charles Koller



Ecublens VD, le 18.06.2020

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) : VOEU		
<p>Je souhaiterais déposer un voeu qui fait suite aux réponses de la Municipalité sur l'interpellation de M. Jean-Paul Dudt par rapport les feux d'artifices.</p> <p>La réponse de la Municipalité est correcte par rapport aux questions posées. Pourtant, elles se bornent à répéter le cadre législatif des spectacles pyrotechniques, sans s'intéresser leur sens. Dans la réponse, on apprend tout de même que les feux d'artifices sont polluants. Ils sont à la source d'une pollution environnementale non négligeable. Ils gèrent une grande quantité de particules fines (PM10) et leurs retombées toxiques finissent dans nos sols et nos rivières. (je suis allé aussi lire le rapport de l'OFEV 2014 qui a servit de base aux réponses de la Municipalité). C'est au point que l'OFEV recommande aux personnes d'un certain âge ou présentant des affections chroniques des voies respiratoires ou des maladies cardiovasculaires d'éviter la proximité directe avec les feux d'artifice. Se borner à une réponse technique et juridique, ce n'est évidemment pas ce à quoi on s'attend ici. La réflexion à mener porte bien plus sur le sens à tout cela: pourquoi tirer finalement des feux d'artifices s'ils sont si polluants?</p> <p>En préambule, je souhaite ajouter que j'appartiens à la génération, comme beaucoup d'autres vous, qui a pris l'habitude d'aimer les feux d'artifices, au fil des années. A priori, je croyais aimer les feux d'artifice, maintenant j'ai changé d'avis. Il semble que ce débat sur des feux d'artifice génère pas mal de controverse et de crispation. Il faut pourtant arriver à dépassionner cette question et à oser s'avouer les réalités telles qu'elles sont vraiment:</p> <ul style="list-style-type: none">- les feux d'artifice sont tirés comme un automatisme dans l'indifférence d'une grande partie de la population. C'est plus par habitude que par plaisir!- les feux d'artifice sont même ringards pour les plus jeunes générations;- les feux d'artifice ne sont plus un spectacle populaire au sens où il attirent finalement peu de monde, ils semblent être apprécié que par un trop petit nombre de personnes;- les feux d'artifice dérangent certaines personnes;- et surtout, les feux d'artifice ne jouent pas le rôle catalyseur d'un grand rassemblement pour le 1er Août. <p>Alors, pourquoi tirer des feux d'artifice? ça n'a plus de sens! Bien sûr, il y a la tradition des feux d'artifice, je parlerai plutôt d'une habitude "banalisée". La tradition, c'est quelque qui ce doit d'être apprécié par un grand nombre de personnes, si ce n'est pas le cas, il faut la moderniser la tradition, l'adapter, la rendre populaire. Il faut faire vivre la tradition pour faire vivre la fête.</p> <p>Le temps est venu de trouver une alternative qui fera perdurer l'esprit de la fête du 1er Août. Cette fête doit être un moment de large rassemblement convivial entre voisins.</p> <p>Mon voeu: j'invite la Municipalité à trouver une alternative plus populaire et moins polluante aux feux pour revivifier l'esprit de la fête du 1er Août.</p> <p>Cela peut paraître bien facile à dire: trouver une alternative! Nous pouvons compter sur un étonnant et dynamique service de la culture qui pourra nous trouver une solution pour emballer la fête, une belle et saine fête. De plus, en discutant autre de moi, il y a déjà plusieurs propositions sensées et je suis sûr que vous avez aussi! Voici quelques bonnes idées: organiser un grand pique-nique, ou un spectacle son et lumière, ou pour cette année si spéciale on pourrait utiliser intelligemment l'argent des feux d'artifices pour donner quelques centaines de bons d'achat aux personnes touchées par la Covid-19. Ces bons d'achats seraient à faire valoir chez nos artisans et nos commerçants indépendants pour stimuler leur activité.</p>			
Nom, prénom : Daniel Sage			
Signature :			



Ecublens VD, le 18 juin 2020

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Vœu		
<p>Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,</p> <p>Nous avons récemment visité le labyrinthe du Mont Souplia avec des amis. Ceux-ci ont été interpellé par la présence de plusieurs arbustes d'une espèce appelée "Bois-joli" ou "Daphne mezereum" en latin. Au printemps, lors de nos nombreuses ballades au parc, nous avons déjà observés ces arbustes aux fleurs violettes. Étant juste à hauteur de nez de ma fille de deux ans, elle avait remarqué que ces fleurs sentaient bons. Aujourd'hui, ces fleurs sont devenues des baies de couleur rouge de taille comparable aux petits pois. Jusque-là, tout va bien.</p> <p>Si ces baies sont certainement une bonne nourriture pour de nombreuses espèces d'oiseaux, la plante est en effet très toxique pour les mammifères. Sur wikipédia, on peut lire que la dose létale pour un enfant est de 4 à 5 fruits et la dose mortelle pour un adulte est estimée à environ 10 à 12 fruits. Remarquons également que non seulement les fruits, mais toute la plante est toxique. Le simple contact avec certaines parties de la plante peut notamment provoquer des dermatites.</p> <p>Au vu de la proximité à la place de jeux et au nom du principe de précaution, j'émetts le vœu à la Municipalité qu'elle procède le plus rapidement possible au remplacement de ces arbustes par des espèces non toxiques, mais tout aussi nutritifs pour les oiseaux.</p> <p>Merci de votre attention</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"><div style="text-align: center;"><p>Bois-joli en floraison (source wikipédia)</p></div><div style="text-align: center;"><p>Baies du bois-joli au Mont Souplia (photo Sebastian Süess)</p></div></div>			
<p>Nom, prénom : Süess, Sebastian</p> <p>Signature : </p>			